



**INSTITUT DE FORMATION SYNDICALE
INTERNATIONALE ASBL**

**Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale
des Membres sur les comptes annuels pour
l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Liège, le 22 juin 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES
DE L'ASBL INSTITUT DE FORMATION SYNDICALE INTERNATIONALE
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL Institut de Formation Syndicale Internationale ("l'Association"), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 30 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL Institut de Formation Syndicale Internationale ("l'Association") durant sept exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 678.822 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 4.284.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de l'Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative à l'indépendance

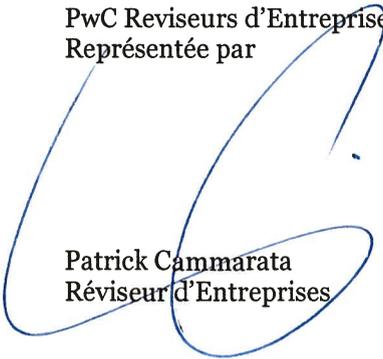
Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Liège, le 22 juin 2018

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par



Patrick Cammarata
Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **INSTITUT POUR LA FORMATION SYNDICALE INTERNATIONALE - INTERNATIONAAL SYNDICAAL VORMINGSINSTITUUT**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Haute N°: 42 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise **BE0453072647**

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. **10-03-2015**

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du **22-06-2018**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2017** au **31-12-2017**

Exercice précédent du **01-01-2016** au **31-12-2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

GOBLET MARC, ADMINISTRATEUR JUSQU'AU 30/06/2017

THIER MARTIN, BATTICE 97/1
4651 HERVE
BELGIQUE

COPERS CAROLINE, ADMINISTRATEUR

A.VAN PUTLEI 37
2150 BORSBEEK
BELGIQUE

RUDY DE LEEUW, PRESIDENT

HAGEVELD 46
9470 DENDERLEEUV
BELGIQUE

BODSON THIERRY, ADMINISTRATEUR

AVENUE DE PEVILLE 29
4030 LIEGE
BELGIQUE

LAMAS RAFAEL, ADMINISTRATEUR

AVENUE DES SEPT BONNIERS 221
1190 BRUXELLES
BELGIQUE

VAN MUYLDER PHILIPPE, ADMINISTRATEUR

RUE DU CANADA 31
1190 BRUXELLES
BELGIQUE

TAMELLINI JEAN-FRANCOIS, ADMINISTRATEUR

RUE DES DAMES 86
7080 FRAMERIES
BELGIQUE

ULENS MIRANDA, ADMINISTRATEUR

AVENUE BEL AIR 4
1410 WATERLOO
BELGIQUE

BARTHOLOMI CHRISTINE, ADMINISTRATEUR

CHAUSSÉE DE VERVIERS 122A
4910 Theux
BELGIQUE

DE BAENE JEAN-MARIE, ADMINISTRATEUR

VOSKENS LAAN 179
9000 GENT
BELGIQUE

DEBACKER KRISTEL, ADMINISTRATEUR

LEON GILLARDLAAN 25
1731 ASSE
BELGIQUE

VERTENUEIL ROBERT, ADMINISTRATEUR A PARTIR DU 30/06/2017

ALLEE ARTHUR MASSON 12
1400 NIVELLES
BELGIQUE

DECREAENE KOEN, ADMINISTRATEUR JUSQU'AU 17/03/2017

ZEEDIJK 300/308
8430 MIDDELKERKE
BELGIQUE

PWC RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B00009)

BE 0429.501.944
Woluwedal 18
1932 Sint-Stevens-Woluwe
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement
par:

CAMMARATA Patrick (A01648)
Réviseur d'entreprises
Rue Visé-Voie 81
4000 Liège
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
B. L'établissement des comptes annuels,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>7.381</u>	<u>11.289</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	6.945	10.418
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	436	871
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	436	871
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	436	871
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>671.441</u>	<u>339.776</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	513.522	175.113
Créances commerciales		40	264.530	
Autres créances		41	248.992	175.113
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	248.992	175.113
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	157.919	164.663
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	678.822	351.065

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>72.686</u>	<u>76.970</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	18.350	18.350
Patrimoine de départ		100	18.350	18.350
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	54.336	58.620
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>606.136</u>	<u>274.095</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	141.914	127.438
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	73.279	43.322
Fournisseurs		440/4	73.279	43.322
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	65.834	82.900
Impôts		450/3	7.579	8.843
Rémunérations et charges sociales		454/9	58.255	74.057
Dettes diverses		48	2.801	1.216
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	2.801	1.216
Comptes de régularisation		492/3	464.222	146.657
TOTAL DU PASSIF		10/49	678.822	351.065

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	538.418	565.842
Ventes et prestations		70/74	1.460.370	3.132.344
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	921.952	2.566.502
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	537.619	560.265
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.908	3.908
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	2	170
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-3.111	1.499
Produits financiers	5.5	75	3	6
Charges financières	5.5	65	1.176	1.243
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-4.284	262
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-4.284	262

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	54.336	58.620
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-4.284	262
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	58.620	58.358
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	54.336	58.620

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	13.891
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	13.891	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	3.473
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	3.473	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	6.946	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>6.945</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	21.483
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	21.483	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	20.612
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	435	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	21.047	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>436</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	436	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	8	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	8	7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	9.386	10.373

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	389.140	420.609
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	98.608	97.793
Primes patronales pour assurances extralégales	622	25.230	22.570
Autres frais de personnel	623	24.641	19.293
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	264.516
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

PwC Réviseurs d'entreprises représentés par Patrick Cammarata.

Le montant des honoraires du commissaire s'élève à 4.000,00 € HTVA

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les immobilisés sont amortis à raison de 20 % par an (linéaire, sauf le matériel informatique qui est amorti à raison de 25 % par an (linéaire)).
Les subsides non-consommés sont reportés sur l'exercice suivant.